

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 70 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 30 Absent(s) : 2</i>
--	---	---

Date de convocation : 20 septembre 2022

Vote(s) pour : 92
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 26 septembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-09-26-CM-8 :

Reversement de 50% de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par l'Eurométropole de Metz suite à l'intégration de la commune de Roncourt.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2333-2 à L.2333-5, L.3333-3 et L.5215-32,

VU l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME), l'article 37 de la loi n° 2014-1655, loi de finance rectificative du 29 décembre 2014, l'article 54 de la loi n° 2020-1721, loi de finance rectificative du 29 décembre 2020,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-DCL/1-042, en date du 20 octobre 2021, portant adhésion de la commune de Roncourt à Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 septembre 2021 relative au reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, complétée par la présente délibération,

CONSIDERANT la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) exercée par Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT l'existence du Syndicat Mixte d'Electricité de l'Ouest Messin (SMEOM) sur les bans communaux d'Amanvillers, Gravelotte, Vernéville et Roncourt, pour lequel Metz Métropole a délégué sa compétence d'AODE,

VU la délibération concordante de Metz Métropole du 2 mai 2022 permettant d'accepter le reversement partiel de la taxe perçue par le SMEOM sur les bans communaux de Roncourt à Metz Métropole,

CONSIDERANT le besoin de solidarité territoriale avec les autres communes membres,

CONSIDERANT la prise en compte des produits perçus au titre de la TCCFE sur les communes de moins de 2 000 habitants dans la définition des transferts de charge,

VU la délibération du Conseil syndical du SMEOM du 27 juin 2022 instaurant un reversement de la TCCFE à Metz Métropole pour les montants perçus de la commune de Roncourt,

SOUS RESERVE de la délibération concordante de la commune d'acceptation du reversement de 50% du produit de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçu par Metz Métropole sur le territoire de la commune concernée,
DECIDE de reverser 50% du produit perçu (directement par Metz Métropole ou reversé par le SMEOM) de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, pour les années 2021 à 2026, aux communes membres, produit duquel est déduite la compensation de la TCCFE via l'Attribution de Compensation, pour les communes de moins de 2 000 habitants qui avaient instauré la taxe avant transfert de compétence ou avant leur intégration à Metz Métropole.

Metz, le 27 septembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Handwritten signature of Majorie Maffert-Pellat in blue ink.
Majorie MAFFERT-PELLAT

nnp 13

Résumé de l'acte

057-200039865-20220926-2022-09-DC8-DE

Numéro de l'acte : 2022-09-DC8
Date de décision : lundi 26 septembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Reversement de 50% de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par l'Eurométropole de Metz suite à l'intégration de la commune de Roncourt
Classification : 7.2 - Fiscalité
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 30/09/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220926-2022-09-DC8-DE
Document principal : 99_DE-8.pdf

Historique :

30/09/22 20:30	En cours de création	
30/09/22 20:32	En préparation	Catherine DELLES
30/09/22 21:58	Reçu	Catherine DELLES
30/09/22 21:59	En cours de transmission	
30/09/22 22:00	Transmis en Préfecture	
30/09/22 22:04	Accusé de réception reçu	

